l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

#COMPTE AMELI
DÉCLAREZ LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT EN LIGNE

Avec votre compte ameli, plus de formulaire à compléter et à envoyer !

Utiliser le compte ameli, c'est facile !

5 jours après la déclaration de naissance de votre enfant à l'état civil, connectez-vous à votre compte ameli : rubrique Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Déclaration du nouveau-né

La déclaration peut être effectuée par l'un des deux parents rattaché à l'Assurance Maladie

(!) **L'usage du compte sur le site ameli.fr est à privilégier pour cette démarche**

Bon à savoir

Le compte ameli vous permet aussi de demander, en ligne, l'inscription de votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent

Vous aurez éventuellement besoin des éléments suivants :

- **l'acte de naissance du nouveau-né**
- **le numéro de Sécurité sociale du second parent**

Conception : CPAM de Loire-Atlantique / Mai 2021